

## Observations du 6 au 9 octobre 2023

Bonjour

Pour la sauvegarde de la faune et de la flore  
NON à la centrale photovoltaïque à Saint Jouvent  
Merci. Mme Karine PINSARD

Bonjour

Suite à votre enquête j'aimerais savoir qui va financer ces 34050 panneaux photovoltaïques ? Car si c'est le contribuable sur la taxe foncière je suis contre ! Il est bien évident que vu le coût de la vie , nous ne pouvons pas assumer un surplus de la taxe foncière  
Seconde question : ces panneaux vont alimenter quoi sur st jouvent ? Les locaux municipaux ? Les éclairages publics ? Alors déjà afin de faire des économies revoyez l'éclairage public car chez moi à Lascaux ils s'allument le soir à 19h et s'éteignent à 23h été comme hiver donc je vois pas l'intérêt en été d'une éclairage à 19h  
Nombreux d'entres nous n'avons pas la fibre serait il pas judicieux de mettre la fibre partout surtout à l'heure où le numérique devient une priorité ( déclaration d'impôts ...)  
Des panneaux photovoltaïques c'est bien mais déjà demandez à vos cantonniers de faire leur travail car quand on voit l'état des routes des bords de routes ou les fougères touchent les voitures en conduisant c'est un peu gênant  
Bien entendu quand j'aurai une réponse à ma 1ere et seconde question je serai en mesure de vous dire si je suis pour ou contre  
Cordialement. Mme Mr RaveL. Lascaux, St Jouvent

Bonjour

Non à la centrale électrique de panneaux photovoltaïques sur la commune de saint.jouvent  
Je découvre le jour de l'implantation des panneaux de l'enquête publique qu'il va y avoir une centrale de panneaux photovoltaïques de 20.4 hectares à côté de mon habitation et celles de mes voisins de 50 à 200 mètres qui eux non plus n'étaient pas informés  
Il y a eu aucune enquête de voisinage  
La parcelle de environ 14 hectares qui fait parti du projet se trouve très proche de nos maisons et c'est une parcelle qui a toujours était productive pendant des dizaines d'années ,pour du fourrage des céréales du maïs. Des habitants du village de plus de 70 ans l'ont toujours vu cultivée  
Ce n'est pas une CARRIÈRE  
Cela va être une nouvelle artificialisation  
Encore un lieu où les animaux sauvages ne pourront plus passer et les différentes végétations ne pousseront plus. Triste avenir pour LA BIODIVERSITE  
Une énorme tache noire entourée de chemins de randonnées pédestres, à vélo, à cheval , un paysage pas du tout magnifique à faire découvrir aux ENFANTS en pleine nature  
En continuant ainsi à faire disparaître la végétation il n'y aura plus d'air respirable pour les humains de la planète TERRE  
Les panneaux photovoltaïques OUI sur les toitures de bâtiments industriels ,grandes surfaces commerciales ,parkings,bâtiments agricoles ,toitures de maisons , des surfaces déjà artificialisées  
Mais pas détruire la NATURE  
On en a besoin pour VIVRE nous et NOS ENFANTS A TOUS  
Sincères salutations. Régis Bastier. Romanet Saint.Jouvent 87510

Nous venons par la présente, vous faire part de notre position quant à l'installation du parc photovoltaïque sur notre parcelle de 14 ha située à Romanet.

Nous avons acquis cette parcelle en 2005, lors de l'installation d'Hélène. Lorsque nous l'avons achetée, nous savions qu'à tout moment, elle pouvait être retirée de notre exploitation, puisqu'elle était classée en zone NY, c'est-à-dire exploitable en carrière.

D'ailleurs, dans l'acte d'achat, les conditions d'exploitation étaient clairement définies.

La société Imeris a fait le choix de mettre son terrain à disposition de la société Oxynergie, dans le cadre de ce projet plutôt que de poursuivre l'exploitation de cette carrière.

Ce projet était rentable et réalisable qu'avec la totalité des surfaces classées NY. C'est pour cela que Mr Fanonel nous a contactés pour nous présenter ce projet.

Qu'il s'agisse pour nous d'une exploitation en carrière ou en photovoltaïque, il n'y a pas de différence.

Depuis 18 ans, cette parcelle n'a jamais été productive. En effet, elle est classée en réserve de chasse depuis 40 ans. Nous avons sollicité l'ACCA de Saint Jouvent, pour demander le déplacement de cette réserve, mais il n'y a jamais eu de changement. Les dégâts causés par les gibiers sont considérables. Ces dernières années, nous avons aussi subi des dégâts au semis par les corbeaux.

De ce fait, la production de céréales sur notre exploitation n'est pas opportune. Nous engageons chaque année des frais de mise en culture élevés par rapport aux récoltes que nous faisons.

L'installation de ces panneaux, nous permettra justement d'acheter des céréales. La rentabilité sera davantage au rendez-vous.

Nous comprenons les réactions du voisinage. Cependant, il me semble que les nuisances occasionnées par ce parc photovoltaïque seront bien moindres que celles engendrées par l'exploitation d'une carrière.

D'autre part, le fait que ces terrains ne soient pas productifs, n'a jamais dérangé le voisinage, les promeneurs ou les chasseurs.

Dans ce contexte, notre choix a été vite fait. Cordialement. Hélène et Fabien MINEAU